



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Rhône (69)

Les ICPE du département

- 42 sites Seveso (12 Seveso seuil bas, 30 Seveso seuil haut)
- 101 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 712 km de canalisations de transport dont 485 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 500 inspections de sites industriels
- 54 contrôles inopinés de sites industriels
- 24 inspections d'appareils à pression
- 14 inspections de canalisations
- 99 mises en demeure
- 7 amendes
- 11 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 9 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 3 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 11 PPRT en vigueur,
- 37,7 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 12,4 M€ déjà payés,
- 2947 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 5635),
- 15 logements acquis par expropriation (sur 15),
- 2 biens d'activités acquis par expropriation (sur 15),
- 29 logements acquis par procédure de délaissement (sur 49),
- 12 biens d'activités acquis par procédure de délaissement (sur 22),
- Co-Financement de travaux pour diminuer le nombre de biens impactés (1,7M€ de part État).

Focus : action de l'Inspection envers les activités illégales

En 2021 et 2022, les inspecteurs des installations classées de l'unité départementale du Rhône de la DREAL ont mené des actions à l'encontre d'une vingtaine de sites illégaux.

Qu'est-ce qu'un site illégal ?

Un site illégal du point de vue ICPE est un site sur lequel une activité ou la quantité de produits présents sur le site relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ne disposant pas d'un titre administratif l'autorisant à exercer cette activité

Comment sont détectés les sites illégaux ?

La coordination avec d'autres services de l'État ou des collectivités permet d'identifier des activités illégales. En effet, l'unité départementale du Rhône travaille de manière régulière avec la gendarmerie et intervient à ses côtés sur des sites souvent liés à la gestion de déchets et de véhicules hors d'usage. Elle entretient également des liens avec les collectivités, notamment la métropole lyonnaise. À titre d'exemple, une synergie Métropole-Inspection des installations classées a été créée afin d'identifier les points de rejets industriels caractéristiques de traiteurs de surface et d'inspecter les sites souvent non déclarés à l'origine de ces rejets afin de leur demander de régulariser leur situation.

Les plaintes de particuliers, de collectivités ou d'associations environnementales sont également un vecteur d'identification des sites illégaux. L'alerte des services de l'État découle souvent d'une nuisance environnementale.

Enfin, la présence sur le terrain des inspecteurs de l'unité départementale permet grâce à leur connaissance du territoire et leur expertise d'identifier des sites non répertoriés. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cadre de l'instruction d'un site pollué sur la métropole lyonnaise, la

pollution détectée a nécessité l'investigation de sources de pollution extérieures au site. Ces investigations ont amené l'Inspection à s'intéresser aux activités industrielles limitrophes qui se sont avérées être non déclarées et relevant de la nomenclature des installations classées.

Quelles actions immédiates et quelles suites administratives ?

La première réponse de l'Inspection des installations classées suite à la détection d'un potentiel site illégal est la visite d'inspection. Souvent inopinée, cette visite permet de constater les enjeux, les potentiels de danger présents sur site, les activités relevant de la réglementation des ICPE et d'identifier d'éventuelles atteintes à l'environnement. En fonction de la situation constatée, l'Inspection des installations classées procède à un arrêt de l'activité ou demande à l'exploitant une régularisation impliquant le respect des prescriptions de la réglementation. Les suites données peuvent être pénales et administratives.

Quels types de sites illégaux rencontrés dans le Rhône ?

Le panel des sites illégaux est très vaste. Une majorité de ces sites sont des installations liées au traitement de déchets. On peut citer notamment les sites de stockage de déchets inertes qui servent à l'enfouissement de déchets issus du BTP. Ces sites permettent aux chantiers de s'affranchir des obligations liées à la gestion des déchets, ce qui constitue une concurrence déloyale. De plus, situés souvent dans des environnements naturels ou agricoles, ils peuvent porter atteinte à l'environnement (dégradation de zones humides, atteinte de la biodiversité par exemple), et parfois causer des instabilités de terrain.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mars 2023

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr